

AVISU CESEC 2019-71¹
AVIS CESEC 2019-71

Relatif au
Rilativu à u

Cadre de référence pour le développement de l'économie sociale et solidaire (ESS) en Corse

**Quatru di referenza pe u sviluppu di l'Ecunumia
Suciale e Sulidaria (ESS) in Corsica**

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vistu u Codice generale di e Cullettività Territoriale, in particulare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vu la lettre de saisine du 05 décembre 2019 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur le **cadre de référence pour le développement de l'économie sociale et solidaire (ESS) en Corse**;

Vistu a lettera di presentazione di u 5 di dicembre 2019 di u Sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica chì dumanda l'avisu di u Cunsigliu Economicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica rilativu à u quatru di referenza pe u sviluppu di l'Ecunumia Suciale e Sulidaria (ESS) in Corsica

Après avoir entendu Madame Florence BONIFACI, chargée de mission, en charge du suivi et de la coordination des politiques publiques/projets ;
Dopu intesu Florence BONIFACI;

Sur rapport de Laurence CULIOLI, pour la commission « développement économique, tourisme, affaires sociales, emploi et prospective » ;

À nant'à u raportu di Laurence CULIOLI pè a Cummissione «sviluppu economicu, turisimu, affari suciali, impiegu, è pruspettiva» ;

**Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse,
Réuni en séance plénière le 16 décembre 2019 à Ajaccio,
Prononce l'avis suivant**

*U Cunsigliu Economicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica
Adunitu in seduta pienaria u 16 di dicembre di u 2019, in Aiacciu
Prununzia l'avisu chì seguita*

¹ A l'unanimité

L'Economie Sociale et Solidaire (ESS) désigne un ensemble d'entreprises organisées sous différentes formes statutaires : les coopératives, les mutuelles, les associations, les fondations et les sociétés commerciales de l'ESS.

Ces entreprises cherchent à concilier activité économique et utilité sociale, avec pour ambition de créer des emplois et de développer une plus grande cohésion sociale.

Engagées dans leur manière de produire et de consommer, elles offrent de nouvelles possibilités d'entreprendre. Ces entreprises adoptent des modes de gestion démocratiques et participatifs.

En Corse, l'ESS est reconnue comme un acteur majeur du développement économique et social du territoire, représentant 11,8 % de l'emploi privé, elle occupe un rôle prépondérant en milieu rural où sa réponse aux besoins locaux ne se limite pas à la création d'emplois, mais y est aussi vectrice de lien social et de service de proximité.

Pour rappel, en février 2016, la commission ad hoc « ESS » du Conseil économique, social, environnemental et culturel (CESEC) de Corse avait présenté un rapport sur le potentiel de développement de l'ESS en Corse.

La Collectivité Territoriale de Corse (CTC), puis la Collectivité de Corse (CDC), ont, depuis, reconnu, et affirmé, tour à tour, l'ESS comme un secteur incontournable dans le cadre d'un développement économique et social endogène, équilibré, équitable et durable.

Ceci a d'ailleurs été fortement pris en compte dans les rapports, plans et documents stratégiques produits par la Collectivité et marqué par de nombreuses participations et actions concrètes.

Depuis le début de l'année 2019, cette direction s'est confirmée par :

- La mise en place d'un nouveau dispositif et un règlement général d'intervention en faveur du secteur associatif ;
- Une politique volontariste de soutien aux Structures de l'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) de façon à favoriser le retour à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées ;
- Une volonté forte de mobiliser les programmes et financements européens en faveur de l'ESS en Corse ;
- Une volonté de consolider ce modèle entrepreneurial pour une ESS à 360°, transversale, aux côtés de la collectivité de Corse dans toutes ses compétences et thématiques ;
- L'organisation de la 2^{ème} conférence territoriale de l'ESS « pour le développement de l'économie sociale et solidaire en Corse » le 25 novembre 2019 à Bastia ;
- La volonté de la part de la CDC de créer un cadre de référence pour le développement de l'ESS en Corse avec la co-construction d'une stratégie nouvelle avec les différents acteurs de l'ESS et les territoires ;
- La mise en œuvre d'une action expérimentale visant à tester la mise en place des clauses sociales dans des marchés de travaux ;

Dans ce cadre global a été mise en avant, au travers de la mise en œuvre des plans successifs de soutien à l'ESS, la volonté de développer ce modèle guidé par l'intérêt général, équilibré, vertueux, durable et solidaire.

Les enjeux et les leviers d'actions sont nombreux :

- La commande publique constitue un levier important de développement durable du territoire (insertion de clauses sociales) ;
- Repenser et transformer l'emploi, redonner du sens au travail (l'ESS doit innover face au développement des emplois précaires et à la dégradation du sens du travail) ;
- Développer des solutions de mobilité durables et inclusives adaptées (solutions innovantes / covoiturage etc.) ;
- Valoriser l'ESS, rendre compte des dynamiques économiques et sociales de l'ESS et de sa participation à l'économie Corse ;
- Faire de la Collectivité de Corse un « investisseur social et solidaire » ;
- Promouvoir l'innovation sociale et l'égalité des chances ;
- Attirer et former les salariés et cadres de demain ;
- Axer l'ESS en faveur d'une agriculture et d'une alimentation durable ;
- Valoriser les initiatives territoriales économiques, sociales et solidaires en partenariat avec les acteurs clés du bassin méditerranéen ;

Une nouvelle méthode de travail, en mode projet, s'appuyant sur l'engagement des acteurs et partie prenantes de l'ESS est proposée au travers d'une approche nouvelle à la fois globale et intégrée afin de tendre vers les objectifs opérationnels que la CDC s'est fixée.

Aussi, la Collectivité de Corse considère :

- Que tous les leviers d'actions doivent être actionnés pour agir en faveur du développement de l'ESS afin de l'inscrire durablement dans les politiques et actions de la Collectivité de Corse ;
- Qu'un nouveau mode d'organisation et de management du travail transversal, impliquant étroitement les agences, les offices, les services de la Collectivité de Corse ainsi que les partenaires et acteurs de l'ESS, doit être déployé, afin de tendre vers les objectifs opérationnels que la Collectivité de Corse s'est fixée ;
- Qu'une gouvernance idoine doit être mise en place pour le pilotage et le suivi de la stratégie territoriale de l'ESS (conférence territoriale, comité de pilotage, comité d'évaluation des politiques d'ESS etc.) ;
- Qu'un pilotage renforcé de l'ESS, au niveau de la Direction générale des services, doit être mis en œuvre de façon à désigner l'action, la conduire, l'organiser, l'évaluer, l'animer avec des partenaires clairement identifiés et légitimés sur cette fonction ;
- Que le Président du Conseil Exécutif de Corse doit être autorisé à arrêter le règlement des appels à projets et des appels à manifestations d'intérêt pour répondre à un besoin identifié sur des thématiques ESS ciblées ;

Le CESECC attire l'attention sur le terme de « supermarchés coopératifs » et plus précisément sur le fait que cette appellation fait référence à un modèle économique et de consommation qui n'est pas en adéquation avec l'esprit même de l'ESS.

Le CESECC propose, sur ce point, le terme de « coopératives de ventes ».

LE CESECC s'interroge sur le fait de créer et de mettre en concurrence les acteurs de l'ESS et plus précisément sur le risque d'éloignement, pour ces structures, de leur cœur d'activité entraînant, à terme, un glissement vers un fonctionnement économique de type traditionnel.

Le CESECC souligne, de plus, les difficultés pour ces structures, souvent de petite taille, à se positionner sur les appels d'offres traditionnels ; appels d'offres exigeants tant en terme d'ingénierie que de compétences.

Le CESECC émet un AVIS FAVORABLE au rapport relatif au cadre de référence pour le développement de l'économie sociale et solidaire en Corse.

Le Président du CESEC,

Paul SCAGLIA

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom, positioned below the printed name Paul SCAGLIA.